

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11	11

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à VINGT heures ZÉRO minute, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents: Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, HEBRARD Valérie, TROIN Katia, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, GARRON Patrice, LACROIX Matthias, MORDELET Pierre.

Absents représentés :

Absents excusés non représentés :

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

16/03/2026

Objet de la délibération

Délibération n°15/2026 : Délégués auprès du syndicat mixte du Parc Naturel Régional du VERDON

Compte tenu du renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de procéder à l'élection des représentants de la commune auprès du comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel régional du Verdon.

Les candidats sont les suivants :

Madame CHAUVIN Hélène, déléguée titulaire

Monsieur MORDELET Pierre, délégué suppléant

Monsieur BAGARRE Jean-Pierre, délégué suppléant

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu les statuts du comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel régional du Verdon,

Vu l'adhésion de la commune au Parc Naturel régional du Verdon,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

DESIGNE en tant que délégués de la commune au comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel régional du Verdon :

Madame CHAUVIN Hélène, déléguée titulaire

Monsieur MORDELET Pierre, délégué suppléant

Monsieur BAGARRE Jean-Pierre, délégué suppléant

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente



Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit

Le Maire, Charles-Antoine MORDELET